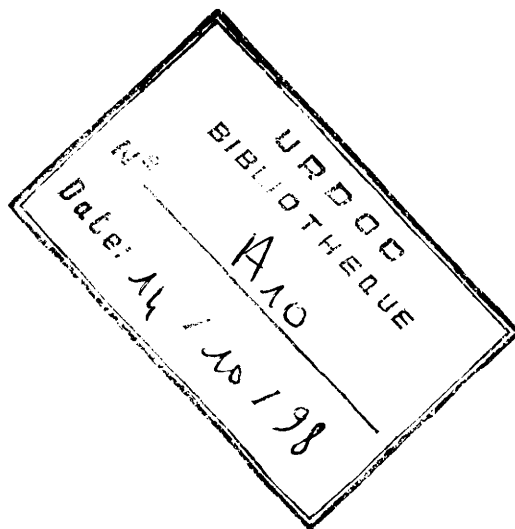


Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

**LES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE MICROFINANCE
OUVRENT-ELLES DES PERSPECTIVES POUR LE
FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ?**

Communication pour le 1^{er} Symposium International AOCA/RSP-GRN
"Recherche-système et politiques agricoles" Bamako, Mali, 21- 25 septembre 1998



Betty WAMPFLER
CIRAD - TERA
Programme Agricultures Familiales
Juillet 1998

Sommaire

I - Evolution du mode de financement des activités agricoles et rurales depuis les indépendances en Afrique de l'Ouest

- 1 - La première génération de systèmes financiers (1960- 1980)*
- 2 - La création et l'échec des banques agricoles nationales (1980 - 1990)*
- 3 - Le crédit géré par les projets de développement*
- 4 - L'émergence de systèmes financiers décentralisés (SFD)*

II - Un programme de recherche CIRAD sur le financement du développement agricole

- 1- Problématique de recherche*
- 2 - Des partenariats*
- 3 - Méthode de recherche*

III- Premiers éléments de résultats

- 1 - Les spécificités de la demande de financement agricole et les contraintes induites pour les SFD*
- 2 - Quelles réponses sont actuellement apportées à ces demandes de financement agricole?*
- 3 - Quelles pourraient être les conditions minimales permettant aux SFD d'apporter une réponse durable aux besoins du financement agricole ?*
 - 3.1 - Des systèmes financiers décentralisés*
 - 3.2 - Fondés sur une bonne connaissance du milieu*
 - 3.3 - Développés dans des zones présentant un degré d'activité économique minimal*
 - 3.4 - Dans lesquels la fonction financière est déconnectée de la fonction technique d'encadrement agricole*
 - 3.5 - Des SFD autonomes et financièrement viables*
 - 3.6 - Fondés sur un portefeuille de crédit diversifié, à la fois agricole et rural*
 - 3.7 - S'appuyant sur un système de garantie adapté à l'agriculture*
 - 3.8 - Des SFD impliquant les bénéficiaires dans leur gestion*
 - 3.9 - Participant à un système de coordination qui limite les risques de la concurrence entre SFD*
 - 3.10 - Insérés dans le marché financier global*

Conclusion provisoire
Bibliographie sommaire

LES INNOVATIONS EN MATIÈRE DE MICROFINANCE OUVRONT-ELLES DES PERSPECTIVES POUR LE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ?

B.Wampfler

Juillet 1998

- Version définitive -

L'objectif de cette communication est de présenter les premiers résultats d'un programme de recherche conduit par le CIRAD sur le thème du financement des activités agricoles dans les pays du Sud. Cette problématique de recherche offre un éclairage original au thème de ce symposium qui vise à comprendre comment les résultats de la recherche sur les systèmes de production et la gestion des ressources peuvent influencer les politiques agricoles.

Malgré des situations fortement diversifiées, une caractéristique commune aux agricultures familiales des pays du Sud est leur faible capacité d'autofinancement. Cette contrainte est renforcée par le mouvement de privatisation économique et de retrait de l'Etat, qui conduit dans la plupart des pays du Sud, à une remise en cause de l'environnement des agricultures familiales, par la déstructuration des filières d'approvisionnement, de commercialisation, et de l'accès au financement rural.

Pour une large part des populations rurales, le manque d'accès au financement est un facteur de blocage déterminant. Dans ce sens, la création d'institutions de financement durables, adaptées aux besoins et aux contraintes des populations rurales, est un enjeu essentiel des politiques agricoles. La recherche, en explicitant ces besoins et contraintes, en mettant en évidence la complexité des situations et des stratégies, peut contribuer à l'élaboration de politiques de financement agricole et rural efficaces.

Dans une première partie de cette communication, je montrerai que l'échec des systèmes de financement rural mis en place après les indépendances provient très largement de leur inadaptation aux réalités agricoles et rurales. Face à ces échecs, une nouvelle génération de systèmes financiers ruraux, plus décentralisés, plus proches des populations, s'est développée depuis une quinzaine d'années. La recherche a apporté une contribution forte à l'émergence de ces alternatives.

Cependant, force est de constater aujourd'hui que, si cette nouvelle offre financière s'avère bien adaptée aux petites activités rurales, elle semble par contre moins bien répondre aux besoins de financement du développement des activités agricoles. Dans la deuxième partie de cette communication, je présenterai le programme de recherche engagé par le CIRAD sur ce thème.

Dans une troisième partie, des résultats et des pistes de réflexion issus des premiers travaux de terrain seront présentés à partir de plusieurs études de cas africains et asiatiques.

I - Evolution du mode de financement des activités agricoles et rurales depuis les indépendances en Afrique de l'Ouest

La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont connu par rapport à cette question des trajectoires d'évolution similaires ¹, articulées autour de trois grandes étapes : échec d'une première génération de systèmes financiers créés après les indépendances, puis création et échec des banques agricoles, enfin émergence de systèmes financiers décentralisés (SFD).

1 - La première génération de systèmes financiers (1960- 1980)²

Dans cette première génération de systèmes de financement rural créés après les indépendances, la distribution du crédit était assurée par une institution publique (de type Banque de développement généraliste, société de développement, ou, plus rarement une institution bancaire spécialisée) et la réception du crédit était confiée au secteur coopératif. Les services financiers fournis à travers ce modèle étaient avant tout centrés sur le crédit, et plus spécifiquement encore, sur le crédit à l'agriculture de rente. Le crédit était essentiellement de court terme, utilisé pour promouvoir une culture, une technique, ou un paquet technique ; les mêmes institutions assuraient la fonction de crédit et la fonction de vulgarisation auprès des producteurs. Le crédit, transitant par de multiples intermédiaires institutionnels et techniques, arrivait difficilement jusqu'au producteur qui ne se sentait pas de fait, responsabilisé pour son remboursement.

Au fil des années 70, la plupart de ces systèmes financiers de première génération ont fait faillite, pour cause de taux d'impayés insoutenables et de défaillance importante de gestion. L'analyse des raisons de ces échecs montrait clairement que ceux ci étaient liés d'une part au caractère étatique et "généraliste du développement" dépourvu de culture bancaire, des institutions distributrices du crédit, et d'autre part au manque de fiabilité des structures coopératives réceptrices du crédit. Une conclusion s'est alors imposée : la fonction de financement rural ne pouvait être efficacement assurée que par des institutions à caractère bancaire, autonomes et spécialisées. C'est de ce principe que sont issues la plupart des banques agricoles d'Afrique de l'Ouest créées au début des années 80.

¹ Von Pischke, J.D., Adams, D.W., Gordon, D., 1983. Rural financial markets in developing countries. Their use and abuse. Economic development institute of the World Bank.

Lebreton, 1989. Les banques agricoles en Afrique de l'Ouest. CCCE, Notes et Etudes n°24

² Cette fourchette de dates est indicative, susceptible de variation selon les pays

2 - La création et l'échec des banques agricoles nationales (1980 - 1990)

Le schéma institutionnel mis en place autour des banques agricoles diffère finalement peu du modèle précédent : en amont du dispositif, une banque agricole, centralisée, distribue le crédit à des structures d'encadrement de la production agricole dans lesquelles le rôle de l'Etat est prédominant (Offices Régionaux de Développement, Sociétés mixtes...). Ces structures d'encadrement assurent l'octroi de crédits aux producteurs individuels, aux organisations paysannes, aux coopératives. Le crédit octroyé est là encore limité au secteur agricole et, après l'échec de quelques tentatives de diversification (pêche, artisanat), se focalise rapidement sur les cultures de rente, dont le mode de gestion intégrée limite les risques d'impayés. Les crédits sont de court terme et de moyen terme (culture attelée principalement). Les taux d'intérêt pratiqués sont bas, subventionnés, pour favoriser l'investissement rural. La fonction d'épargne est plus diversement prise en charge dans ce schéma institutionnel : quelques expériences de collecte de l'épargne paysanne montrèrent que celle-ci avait un coût élevé, et ne constituait pas de ce fait une ressource intéressante pour la banque, au regard des faibles taux d'intérêt sur le crédit.

Très rapidement, au fil des années 80, les banques agricoles se retrouvent confrontées à des taux d'impayés importants, et des défaillances de gestion qui entraînent leur endettement croissant auprès de la Banque Centrale. A la fin des années 80, la plupart des banques agricoles d'Afrique de l'Ouest sont en liquidation ou en réhabilitation.

Les causes de ces échecs sont multiples. Elles sont d'abord conjoncturelles, liées aux risques co-variants de la production agricole : la décennie 80 a été marquée par des baisses fortes de pluviométrie, les sécheresses sévères de 1983 et 1984 qui ont détruit les récoltes et les troupeaux, et entraîné déficits vivriers voire famines, peu propices au remboursement des crédits. Cependant les raisons majeures des échecs sont structurelles.

D'une part, le crédit octroyé, concentré sur l'agriculture et les productions de rente, ne répond pas aux besoins réels des ménages qui portent sur la consommation, les investissements sociaux et les activités productives non agricoles, plus rentables et moins aléatoires que l'agriculture. La demande solvable pour le crédit à l'agriculture est en fait, faible, et les "paquets techniques" auxquels la plupart des crédits octroyés restent liés, s'avèrent souvent inapplicables ou peu rentables dans les conditions paysannes. De fait, le crédit est souvent détourné de son objet initial, et faiblement remboursé.

D'autre part, le montage institutionnel est défaillant :

- la marge financière laissée par des crédits à taux bas, inférieurs aux coûts réels du crédit, ne permet pas d'assurer l'équilibre financier des banques agricoles
- les systèmes de garantie sont inadaptés : les garanties individuelles ou collectives fournies par les bénéficiaires sont défaillantes, les fonds de garantie constitués par les Banques permettent au mieux de couvrir les défaillances individuelles, mais sont dépassés dès qu'il faut couvrir une défaillance touchant l'ensemble des emprunteurs d'une zone (risque co-variant : sécheresse,

ravageurs...)

- les banques agricoles elles mêmes s'avèrent être des structures coûteuses, difficiles à décentraliser et souvent incapables de résister aux pressions politiques
- enfin, le dispositif de distribution du crédit à travers des organismes de développement constitue un écran entre la banque et le bénéficiaire qui ne favorise pas la responsabilisation de celui-ci pour le recouvrement du crédit

3 - Le crédit géré par les projets de développement

Le dispositif bancaire agricole concentré sur les zones de production de rente laissant de nombreuses zones dépourvues d'accès au financement, une fonction de crédit s'est développée parallèlement au sein des projets de développement. Fondés sur les mêmes principes d'octroi (crédit ciblé, associé à des paquets techniques, souvent subventionné, géré par les mêmes structures qui assurent la vulgarisation agricole), ces systèmes de crédit s'avèrent eux aussi, le plus souvent défaillants, et, structurellement, incapables de fournir une offre de financement durable pour le monde rural.

Globalement, dans les années 80, une large part de la population rurale reste donc toujours privée d'accès au financement.

4 - L'émergence de systèmes financiers décentralisés (SFD)

Face à ce constat, et dans le cadre d'un mouvement général de libéralisation des économies des pays du Sud, de nouvelles alternatives ont vu le jour à partir des années 80. Elles sont basées sur différents principes coopératifs, mutualistes, de caution solidaire... et habituellement regroupées sous le terme de "système financier décentralisé" (SFD) ou, plus anglo-saxon, de "système de microfinancement".

Ces innovations institutionnelles sont soutendues par une approche libérale, dans laquelle le concept de "crédit agricole" considéré comme un intrant dans le processus de production, qui prévalait antérieurement, est abandonné au profit de celui, plus englobant, de "marché financier rural"³. L'objectif n'est plus de promouvoir un crédit sectoriel, mais de favoriser le développement et la fluidité d'un "marché des capitaux ruraux". Le "crédit rural" ne représente qu'un simple instrument financier parmi d'autres, constitutifs du système d'intermédiation financière global, moins contraint, durable, plus largement développé, reliant les ménages à la

³Adams, D.W., 1991. Comment établir des marchés financiers ruraux durables? *In* Finance et développement en Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, Octobre 1991. CIRAD.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

sphère macro-économique (*financial deepening*⁴). Un consensus large s'est établi dans le monde du développement autour de la trilogie de concepts qui fonde cette approche: "marché financier durable- intermédiation financière efficace - institutions financières viables et autonomes". Dans cette approche, la libéralisation du marché financier doit conduire à une allocation optimale des ressources. Ce schéma strictement libéral a été ensuite nuancé sous la pression des faits : en effet, l'observation du développement des systèmes financiers montre en pratique que le recours aux forces du marché n'est pas forcément le garant d'un bon fonctionnement. Les recherches se sont alors orientées vers la prise en compte des imperfections des marchés⁵ (coûts de transaction, asymétrie et incomplétude de l'information, risques...). Or, le secteur agricole dans les pays du Sud reste particulièrement concerné par ces imperfections (coûts, incertitudes sur la production, risques covariants...).

Concrètement, ce changement conceptuel conduit d'une part, à porter les efforts de développement sur la création d'institutions capables d'offrir durablement aux populations rurales un accès au financement répondant à leurs besoins et à leurs contraintes réels ; d'autre part à responsabiliser le bénéficiaire des services de financement, en lui donnant le libre choix de l'objet du crédit, à charge pour lui de présenter une forme de garantie et d'assurer le remboursement le crédit à un coût proche du coût réel de l'argent⁶.

Les systèmes financiers issus de cette approche, bien que diversifiés dans leur forme institutionnelle, ont des points communs : décentralisation, proximité et connaissance des clients, responsabilisation des bénéficiaires à travers des systèmes de garantie sociale et la participation à la gestion du SFD. Les crédits octroyés sont conçus à la fois en fonction des besoins exprimés par les populations, et des contraintes du milieu préalablement identifiées. De ce fait, la recherche est devenue un partenaire privilégié des SFD⁷. Les crédits sont, le plus souvent, de petits montants, non ciblés, remboursables à court terme, par petits montants réguliers. La fonction d'épargne est diversement prise en compte dans ces SFD, certains en faisant un préalable de

⁴Shaw, E.S., 1973. *Financial deepening in economic development*. Oxford University Press.

⁵Hoff, K., Braverman, A., Stiglitz, J.E., 1993. *The economics of rural organization. Theory, practice, and policy*. World Bank.

⁶ Dans une logique d'équilibre financier, le coût du crédit doit prendre en compte le coût de la ressource financière (l'épargne locale, l'argent emprunté sur les marchés financiers, ou encore des ressources subventionnées...) + le coût de transaction (coût de la collecte du crédit par l'institution) + le coût du risque encouru

⁷ Le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural du Burkina, initié par le CIRAD en partenariat avec une ONG Burkinabé (Sahel Action) en est un exemple :

Ellsasser, K. 1990b. *La recherche sur le crédit et le financement des exploitations agricoles dans le cadre du programme de recherche sur les systèmes de production de l'INERA dans le Nord-Yatenga*. Communication au séminaire "Le Crédit Rural et l'Épargne villageoise", Ouahigouya, Burkina Faso.

l'accès au crédit (systèmes mutualistes), alors que d'autres ne l'assurent pas, parce que sa collecte est coûteuse et facteur d'exclusion potentielle des populations très pauvres (système à caution solidaire).

Les SFD, sous différentes formes, connaissent un développement important depuis une dizaine d'années. A partir de quelques modèles pionniers⁸, ils se sont multipliés dans la plupart des pays d'Afrique, et plus récemment d'Asie.⁹ Certains de ces systèmes atteignent aujourd'hui une taille significative à l'échelle du développement : sans pouvoir rivaliser avec les performances de la Grameen Bank qui compte plus d'un million de clients, certains SFD africains touchent plusieurs dizaines de milliers de bénéficiaires¹⁰. Le succès des premiers SFD, la logique de développement de l'initiative privée qu'ils permettent de promouvoir, ont séduit les bailleurs de fonds, et un consensus large s'est établi autour du microfinancement comme levier du développement.

La recherche a largement participé à l'émergence des SFD, elle peut aujourd'hui contribuer à résoudre les problèmes posés par leur croissance et leurs limites. Or, paradoxalement peut être, le financement agricole figure parmi ces limites.

Les analyses d'impact des SFD montrent que leur offre financière est bien adaptée au développement des activités rurales telles que le commerce, l'artisanat, la transformation agro-alimentaire, qui génèrent des revenus réguliers, relativement sûrs, avec des cycles de rotation du capital rapides qui limitent les risques et permettent des taux de rentabilité élevés. Peu d'activités agricoles présentent ces caractéristiques, ce qui explique d'une part que les emprunteurs ruraux, même agriculteurs, marquent souvent dans leurs choix une préférence pour l'investissement dans des activités rurales plutôt qu'agricoles et que d'autre part, les SFD se montrent prudents à l'égard de ce type de financement. Le financement des activités agricoles présente des caractéristiques spécifiques, tant en termes de diversité des services nécessaires (besoins de trésorerie, de fonds de roulement, d'investissements de moyens et de longs terme) qu'en termes de risque (incertitude sur la production, risques co-variants (climatique, sanitaire, ...), risques économiques). Au bout de quinze ans de croissance des SFD, la question du crédit agricole reste donc récurrente et essentielle pour le développement des agricultures familiales.

Le CIRAD, qui a pour mandat de contribuer par la recherche au développement agricole, économique et social des Pays du Sud, a engagé en 1997, un travail de recherche visant à comprendre quel appui les projets et institutions de microfinancement offrent actuellement au

⁸ La Grameen Bank au Bangladesh, par exemple, système de crédit à caution solidaire ciblé sur "les plus pauvres" a fait l'objet de multiples répliques, et adaptations dans le monde.

⁹ Il en existe même des adaptations aux situations d'exclusion européennes.

¹⁰ Le Réseau des Caisses Populaires du Burkina par exemple, compte plus de 80 000 membres ; à une échelle plus réduite, le PPPCR travaille avec environ 35 000 clients..

développement agricole et à caractériser les conditions de durabilité de services financiers à l'agriculture.

II - Un programme de recherche CIRAD sur le financement du développement agricole

1- Problématique de recherche

Ce programme de recherche a pour objectifs de :

- produire des connaissances sur le financement des activités agricoles des ménages dans le contexte de libéralisation et de retrait de l'Etat
- définir les conditions générales et opérationnelles dans lesquelles les systèmes financiers décentralisés peuvent répondre de manière durable aux besoins spécifiques liés au financement des agricultures familiales

A travers l'analyse comparée de cas issus de contextes agro-économiques contrastés, de systèmes de production et de productions agricoles divers, et de systèmes financiers de nature différente, on cherchera plus particulièrement à répondre aux questions suivantes :

- Comment les ménages agricoles assurent-ils le financement des avances de culture et des investissements agricoles de moyen et de long terme ? Sous quelle forme, ces ménages épargnent-ils ?
- Quels sont, au sein des différents types de systèmes financiers, les produits conçus pour le financement de l'agriculture ? Dans quelle mesure cette offre financière est-elle adaptée aux besoins des ménages en matière de financement agricole ?
- Plus spécifiquement,
 - * quelles sont les relations entre systèmes de production/produits et systèmes financiers ?
 - * dans les sociétés où l'élevage est fortement présent, dans quelles conditions, les services d'épargne offerts au sein des SFD peuvent-ils prendre le relais de l'épargne traditionnelle par croissance du cheptel ? Dans quelle mesure, cette épargne potentielle pourrait-elle contribuer à l'autonomisation des systèmes de crédit existants ?
- Globalement, quelles sont les conditions de la durabilité de services financiers adaptés aux besoins de l'agriculture ?

2 - Des partenariats

Ce programme de recherche est conduit en étroit partenariat avec trois types d'institutions:

- des institutions de financement rural du Sud : PPPCR et Caisses villageoises d'épargne et de crédit au Burkina, FECECAM et projet Gapke au Bénin, FIFATA à Madagascar
- des opérateurs de microfinancement du Nord : GRET, IRAM, CIDR, FERT
- des institutions de formation du Nord et du Sud : CNEARC, ENSAM, FASEG du Burkina

3 - Méthode de recherche

La recherche s'appuie sur l'analyse comparée de terrains, sur lesquels les partenaires sont engagés depuis plusieurs années en tant qu'opérateurs de recherche et de développement. En Afrique, les terrains retenus se situent au Burkina, au Bénin, au Niger et à Madagascar. En Asie, trois situations sont comparées : le Vietnam, le Cambodge, l'Indonésie.

Ces terrains se distinguent par :

- leur contexte agro-écologique et leurs orientations agricoles
 - leur niveau de croissance économique
 - l'évolution du rôle de l'Etat dans leur développement économique
 - le niveau de développement du système financier dans son ensemble, et des institutions de financement décentralisées en particulier
 - la nature des SFD étudiés : à caution solidaire (PPPCR au Burkina, Projet "multi-sectoriel" de CRS au Bénin, Projet Plaine des Joncs au Vietnam), système mutualiste (FECECAM au Bénin), banques de développement (CNCA au Burkina, Banque agricole au Vietnam, BRI en Indonésie), Caisses d'épargne et de Crédit (au Burkina, à Madagascar).
- (cf.encadrés infra)

Trois axes structurent la méthode de recherche développée conjointement sur ces terrains:

- l'analyse comparative de contextes agro-économiques et de systèmes financiers contrastés
- la combinaison d'une étude centrée sur l'économie des ménages permettant d'identifier leur demande et leur stratégies en matière de financement de l'agriculture avec une analyse fonctionnelle de l'offre en produits financiers proposés à ces ménages
- la comparaison de la demande et de l'offre en services financiers, permettant de mettre en lumière l'impact des SFD existants sur le développement de l'agriculture et d'identifier les conditions dans lesquelles des services financiers durables peuvent être proposés à l'agriculture.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

Le Burkina-Faso

Les sécheresses importantes des années 1980 ont contribué à une déstructuration durable et profonde des sociétés rurales sahéliennes et à un appauvrissement général de ces zones. Avec la destruction des troupeaux, elles ont induit une décapitalisation forte des systèmes productifs agricoles et des mutations profondes tant sur les plans technique qu'économique et social. La monétarisation croissante de l'économie s'accompagne d'une diversification des activités, d'un affaiblissement des relations sociales traditionnelles et de l'émergence de nouveaux acteurs économiques : les femmes, les jeunes. Les systèmes financiers décentralisés, dont le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural est un exemple, ont, dans ce contexte un double rôle d'appui à la recapitalisation des exploitations agricoles, et de soutien du développement de nouvelles activités économiques, menées notamment par les femmes.

Comme dans beaucoup de pays africains, l'Etat est affaibli par la situation économique difficile. Il reste cependant présent au niveau du système financier, en particulier à travers la CNCA (Caisse Nationale du Crédit Agricole). Contrairement aux autres pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine, la CNCA a maintenu un équilibre économique satisfaisant grâce à un fonctionnement largement basé sur la filière "coton" du pays. Le Burkina-Faso connaît en outre un développement extrêmement important des ONG et des systèmes de financement décentralisés. Le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural (PPPCR), initié par le CIRAD et une ONG burkinabe SAHEL Action est un des projets pionniers en la matière.

Le Bénin

Avec la FECECAM, le Bénin dispose du réseau à couverture nationale le plus important d'Afrique de l'Ouest francophone. Celui-ci, par rapport aux autres pays étudiés, utilise la formule des Coopéc, avec épargne préalable, ce qui peut éventuellement freiner l'octroi de crédit à certaines catégories sociales. Des produits nouveaux et adaptés cherchent à lever cette contrainte.

L'agriculture béninoise est caractérisée par un développement important de la filière coton, mais présente aussi une grande variété de systèmes de production, ce qui en fait un point d'observation très intéressant pour étudier les relations entre systèmes financiers et développement de l'agriculture notamment en ce qui concerne les crédits à moyen terme destinés à l'équipement de l'agriculture et de la pêche. Il sera donc possible d'étudier les relations entre systèmes de production, produits et systèmes financiers, catégories sociales et impact du crédit.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

Niger

C'est indéniablement, parmi les différents terrains retenus, le contexte le plus difficile, tant du point de vue agro-écologique, qu'économique.

Le contexte agro-écologique est marqué une dominante sahélienne ou désertique, à l'exception de quelques zones plus privilégiées, en bordure de cours d'eau. Au cours des 30 dernières années, les conditions agro-écologiques se sont fortement dégradées (baisse durable des pluviométries annuelles, sécheresses de 1984), faisant de l'accès à l'eau le facteur déterminant du développement agricole.

Le développement rural est entravé par la faible densité de population, l'atomisation des activités économiques, le faible degré d'organisation des producteurs, un taux d'alphabétisation particulièrement bas ...

Le retrait récent de l'Etat a fortement déstructuré les services d'approvisionnement et de commercialisation agricole, sans que les secteurs privés ou coopératifs n'aient pris le relais. La disparition de la CNCA en 1986 a conduit à un retour à des fonctions de crédit ponctuellement gérées par les projets de développement, et à l'émergence laborieuse de quelques systèmes de microfinancement.

Madagascar

Madagascar est caractérisée par une grande diversité de contextes agro-écologiques, avec des potentialités agricoles souvent fortes. L'agriculture est fortement centrée sur la production rizicole qui occupe plus de la moitié des superficies cultivées. Mais les systèmes de production sont aussi diversifiés et comportent des cultures d'exportation (café, vanille, sucre, sisal, épices...). Pendant les vingt années qui suivirent l'Indépendance (1960 - 1980), le rôle de l'Etat est devenu de plus en plus prégnant dans l'économie. Dans l'agriculture, l'encadrement sévère de la production, des approvisionnements, de la commercialisation et du crédit, a débouché sur une baisse importante de la production, entraînant au début des années 80 des situations de pénurie alimentaire et une croissance forte des importations. A partir de 1982, l'Etat se voit contraint de s'engager dans un Plan D'Ajustement Structurel. Une libéralisation progressive et lente de l'économie est amorcée et va se poursuivre avec des à-coups jusqu'à nos jours. Au niveau agricole, on observe une croissance laborieuse de la production, freinée par la baisse des cours mondiaux des produits d'exportation, la réduction du pouvoir d'achat des ménages, la déficience des infrastructures, la déstructuration des filières d'approvisionnement et de commercialisation après le retrait de l'Etat, l'absence d'accès au crédit pour les producteurs ruraux.

Dans ce contexte de forte déstructuration, plusieurs systèmes de microfinancement se sont développés depuis quelques années. Plus qu'ailleurs, ces systèmes se sont intéressés au financement du développement agricole et plusieurs d'entre eux offrent des produits financiers ciblés sur l'agriculture, souvent assez innovants (crédits de campagne, mais aussi crédit à l'équipement, location vente, "crédit-dépannage" pour couvrir les besoins sociaux urgents), et insérés dans une logique de développement plus global de services à l'agriculture liés aux organisations paysannes.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

L'Indonésie

Elle compte parmi les pays Est-asiatiques dont la croissance économique a impressionné au cours de ces dernières années. Le gouvernement indonésien, en place depuis 1967, est stable et très présent dans la vie économique, définissant les orientations politiques à travers des plans quinquennaux. A partir de 1970, la priorité étant d'atteindre l'autosuffisance en riz, le programme de "Révolution Verte" est lancé, largement financé par les recettes pétrolières du pays. Il s'agit de diffuser dans les zones rurales les variétés de riz à haut rendement, les engrais, d'améliorer les infrastructures agricoles... En 1984, l'autosuffisance est atteinte mais les recettes pétrolières diminuent. L'économie doit s'orienter vers la diversification des activités des ménages et des micro-entreprises et en particulier vers le développement des exportations non pétrolières (bois, textiles, etc.).

Au niveau financier, deux phases peuvent être distinguées: de 1967 à 1984, l'Etat contrôle la grande majorité du système financier, intervenant très largement en zone rurale en particulier, à travers le programme de Révolution Verte. A partir de 1984, dans le cadre de la libéralisation économique menée au niveau national, le système financier sera ouvert aux institutions privées qui vont se développer à un rythme impressionnant. Le système financier à l'heure actuelle se caractérise par sa diversité, la multiplicité des institutions présentes et le rôle intéressant qu'a joué l'Etat dans ce développement. Il est orienté de façon à favoriser l'émergence d'activités rurales diversifiées et à promouvoir les exportations.

Le CIRAD a déjà mené en Indonésie une série d'études portant sur l'observation du système financier: l'analyse de la diversité des institutions de micro-finance et l'évolution du rôle de l'Etat dans ce développement permettent de comprendre comment se mettent en place des institutions efficaces.

Le Vietnam

A partir des années 60, le développement du secteur agricole vietnamien est marqué par le mouvement de collectivisation. Parallèlement, des coopératives de crédit subventionnées sont mises en place pour soutenir la production paysanne. Mais à partir de 1988, les terres et les animaux sont redistribués aux paysans, et alors que le Viet-Nam s'engage dans la voie de l'économie de marché, les activités des coopératives de l'ancien système se trouvent inadaptées; la plupart d'entre elles seront fermées en 1990. La Banque Agricole du Viet-Nam est créée à cette période pour répondre aux besoins de capitaux des paysans; mais son capital est limité et elle exige des garanties matérielles pour les prêts, ne répondant qu'à 20% environ de la demande. Depuis 1990 pourtant, le système financier rural a évolué très rapidement avec la création d'un grand nombre d'institutions, formelles ou non, qui offrent des services variés (BAV, banque des pauvres, caisses de crédit populaire, PFR, usuriers...). Les opérateurs de projets de financement au Viet-Nam s'interrogent donc sur les formes, modalités, clientèle, avantages et inconvénients de ces différentes sources pour répondre aux besoins des paysans.

III- Premiers éléments de résultats

Ce programme de recherche a été engagé il y a quelques mois sur différents terrains, les études de cas sont en cours, les matériaux s'accumulent, mais la phase de synthèse est loin d'être engagée. Aussi, ne pourrai-je exposer ici que des premiers éléments de résultats, des pistes de réflexion qui demandent à être affinées et approfondies.

1 - Les spécificités de la demande de financement agricole et les contraintes induites pour les SFD

La demande de crédit agricole porte sur cinq types de financement qui présentent des caractéristiques et des contraintes spécifiques par rapport aux autres activités rurales :

*** les intrants** (semences, engrais, produits phytosanitaires, produits vétérinaires...) : ils sont indispensables à l'intensification agricole, mais leur coût est presque toujours élevé au regard de la valeur de la production, et leur rentabilisation n'est pas systématiquement assurée. Elle est doublement tributaire des contingences de la production (aléas climatiques, qualité des intrants, qualité des techniques agricoles) et de la commercialisation des produits agricoles (organisation des marchés, politique des prix). Par ailleurs, le risque lié au crédit-intrants pour un SFD est élevé dans la mesure où l'objet financé, la production agricole, est particulièrement sensible aux risques co-variants : quand une sécheresse s'abat sur une zone, elle touche tous les producteurs en même temps et limite donc, de fait, l'efficacité des systèmes de garantie fondés sur la solidarité locale. Enfin, hormis les semences, la plupart des intrants sont importés par les pays du Sud, ce qui leur confère un coût élevé, mais pose aussi le problème de leur acheminement jusqu'au producteur. Dans le contexte de privatisation des services à l'agriculture, le financement des intrants relève donc d'une double problématique puisqu'il s'agit à la fois d'en financer l'accès individuel pour le producteur, mais aussi de permettre aux intermédiaires des filières d'approvisionnement de constituer des fonds de roulement opérationnels.

*** l'équipement agricole** : lui aussi est indispensable à l'intensification (culture attelée, motopompe, petite mécanisation...) et à la commercialisation par le producteur (charrette, vélo, mobylette...). Mais son coût est souvent élevé au regard des prix de la production : il induit des montants d'emprunt importants qui ne peuvent être remboursés que sur le moyen terme ou le long terme, deux facteurs qui en font un produit à risque pour les SFD. Par ailleurs, la rentabilisation d'un équipement agricole est fortement liée à des facteurs encore mal maîtrisés : aléas de la production agricole bien sûr, mais aussi qualité technique de l'équipement lui-même, capacité locale de réparation, maîtrise technique par le producteur... Une caractéristique particulière en faveur de ce type de financement est que, moyennant certaines conditions (cf infra) une garantie peut être prise sur l'objet financé.

* **La reconstitution de troupeau** : ce type de demande est particulièrement important dans les zones d'élevage dont l'appareil de production a été détruit par un choc climatique (sécheresses sahéliennes) ou politique ("nationalisation" du bétail dans les régimes communistes). Le crédit sert à acheter des reproducteurs, et est remboursé sur les produits, l'objectif étant de reconstituer le capital productif, mais aussi, très souvent, d'assurer la base de l'alimentation familiale à partir de la production laitière. Un des intérêts de ce type de financement est qu'il peut être graduel : nombre d'éleveurs sahéliens qui ont perdu leur bovins dans la sécheresse de 1984, ont emprunté aux SFD pour racheter des ovins ou des caprins, plus rustiques, se reproduisant plus rapidement, et permettant dans un second temps une recapitalisation du troupeau bovin. Le risque majeur de ce type de financement est évidemment la mortalité animale : la viabilité du financement se trouve donc là encore liée à des aléas de production, mais aussi à la qualité des services de santé animale (prophylaxie, soins vétérinaires...) et à la qualité de l'alimentation et des conditions d'élevage. Ce dernier point conduit souvent les SFD à une politique malthusienne, limitant le crédit aux producteurs qui ont les moyens d'alimenter leurs animaux (par un accès privilégié à des ressources naturelles, ou par l'achat d'aliments).

Un problème majeur enfin de ce type de financement est la mobilité des animaux et l'impossibilité induite de prendre une garantie sur l'objet financé : ainsi, dans les zones frontalières, rien ne passe plus vite la frontière qu'un animal non remboursé...

* **l'embouche** : qu'elle porte sur des petits ruminants ou des bovins, c'est une activité souvent extrêmement rentable, qui fait l'objet d'une demande paysanne forte, mais qui est soumise aux mêmes aléas que les crédits à l'élevage : problèmes sanitaires, mortalité, conditions d'alimentation. C'est une activité plus risquée que l'élevage extensif, qui requière pour être rentable une meilleure maîtrise technique par le producteur, et qui est plus sensible aux aléas du marché : surproduction aux moments des fêtes traditionnelles, chutes aléatoires des cours liées aux déstockage de bétail en période de pénurie vivrière ...).

* **les plantations en culture pérennes (café, cacao, hévéa, palmier, fruitiers..)** : ce sont des besoins de financement qui apparaissent sous une forme nouvelle depuis que sont engagées les privatisations de ces filières. Ils se traduisent par des crédits de montants importants, dont la rentabilité est différée de plusieurs années, deux facteurs qui en font un risque majeur pour un SFD. Par ailleurs, la plupart de ces productions, intensives et liées à des marchés internationaux, souffrent, plus que les productions annuelles, de la désorganisation des services à l'agriculture.

2 - Quelles réponses sont actuellement apportées à ces demandes de financement agricole?

Les premières études de cas réalisées dans le cadre du programme de recherche CIRAD conduisent à quelques conclusions transversales, qui bien qu'encore très générales, méritent d'être rappelées à un public concerné par l'élaboration de politiques agricoles.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

Les besoins de financement agricole s'insèrent toujours dans les besoins plus complexes qui sont ceux des unités économiques (individus, ménages, marmites...¹¹). Au sein de ces unités, la priorité n'est pas toujours, est même rarement, donnée à la satisfaction des besoins agricoles.

Les choix d'investissement dans l'agriculture ne se font que si celle-ci est rentable. Or, dans nombre de contextes d'Afrique de l'Ouest, cette rentabilité reste largement aléatoire. Elle est tributaire des aléas climatiques, de la qualité des services à l'agriculture (approvisionnement, commercialisation, financement), des conditions de marché et de prix, des politiques d'infrastructures

Le financement de l'agriculture ne devient une priorité dans les choix des unités économiques que quand ces conditions sont favorablement remplies : c'est le cas dans les situations particulières que constituent par exemple certaines filières de production encore administrées (le coton au Burkina), certaines zones aménagées et irriguées, ainsi que l'agriculture périurbaine.

Quelles sont les formes de financement agricole observées dans le contexte actuel de privatisation de l'environnement économique des agricultures familiales ?

L'objectif n'est pas ici d'en faire une liste exhaustive, mais d'identifier quelques repères pour la réflexion.

* **L'autofinancement** reste la forme la plus fréquente du financement agricole dans le contexte de faillite des systèmes bancaires et de restructuration de l'environnement économique des agricultures familiales du Sud. Les études de cas permettront de détailler les modalités et les contraintes de l'autofinancement dans différents contextes agricoles. Globalement, l'autofinancement est insuffisant pour soutenir de réels processus d'accumulation. Il est aussi fortement aléatoire : même dans les zones qui présentent de bonnes potentialités agricoles¹², l'investissement et l'intensification d'une production rentable (riz, maraîchage...) restent souvent étroitement liés aux aléas de la production vivrière ; si celle-ci est insuffisante, toutes les liquidités de l'unité économique seront prioritairement investies dans l'achat de vivres, au détriment des

¹¹ Afin de cerner au mieux les stratégies financières paysannes, individuelles et collectives, une réflexion préalable à chacune des études engagées consiste à identifier les unités économiques pertinentes dans un contexte donné (famille élargie dans les milieux africains encore traditionnels, ménages polygames en milieu musulman, famille nucléaire au Vietnam...) et à comprendre la place et le rôle des individus dans cette configuration (femmes, jeunes, cadets, ...).

¹² Dans nos études de cas, c'est par exemple la situation de la zone de Gaya, au bord du fleuve, au Niger (cf .Wampfler B., 1998. *Diagnostic de la demande et de l'offre en matière de financement rural dans la zone de Gaya Niger*. Rapport d'étude CIRAD, n°21/98

achats d'intrants nécessaires à la campagne suivante de la production intensive. Dans les unités dont l'accumulation est précaire ou récente, un choc vivrier peut amorcer une phase de décapitalisation (vente des semences, vente du bétail...) difficile à surmonter ultérieurement.

* **Le financement informel** : il est sans doute encore la forme actuelle la plus développée du marché financier rural. Sous des formes diverses (usuriers, tontines, banquiers ambulants, prêts familiaux ou de voisinage), il semble être d'abord un recours face à des situations d'urgence (achat de vivres, problème de santé...), bien avant d'être une source de financement productif agricole. Celui-ci n'est cependant pas exclu, et porte principalement sur les intrants (semences, petites quantités d'engrais), plus rarement sur l'embouche. Fondé le plus souvent sur les seules ressources financières internes à une zone, il est tributaire des mêmes aléas que la zone elle-même et que les producteurs agricoles locaux.

* **Les banques agricoles** : la situation des banques agricoles a été évoquée dans le premier point. Les rares banques qui sont en bonne santé économique et capables de faire efficacement face aux besoins agricoles sont concentrées sur le financement de quelques filières de production intégrée dans lesquelles le risque est limité. La CNCA du Burkina Faso, appuyée sur la filière cotonnière en est un exemple. Les crédits octroyés sont essentiellement de court terme pour l'achat d'intrants (qui profitent à la culture de rente, mais aussi, indirectement aux cultures vivrières), et, de manière plus limitée, de moyen terme pour la culture attelée. L'essentiel des transactions est cependant effectué avec les sociétés de développement administrant la production. L'équilibre de ces banques est souvent précaire, et elles auront à relever rapidement le défi de la privatisation inévitable de ces filières intégrées. Certaines d'entre elles (la CNCA du Burkina en est là encore un exemple) tentent de diversifier leur clientèle et d'élargir leur offre de financement de l'agriculture et du monde rural en soutenant des SFD.

* **Les filières de productions agricoles intégrées** : la plupart d'entre elles sont en cours de privatisation ou en voie de l'être. Dans ce contexte, le financement, plus encore que l'organisation de l'approvisionnement en intrants et le conseil agricole, pose un problème récurrent. Des expériences de financement privé (par des banques commerciales, par des organisations paysannes, par des commerçants...) sont en cours dans certaines de ces filières, dont la suite du programme de recherche devrait apporter un éclairage.

* **Les fonds de développement locaux** : ce sont des fonds d'origine diverse, confiés à la gestion des communautés locales, le plus souvent dans le cadre de projets de gestion de terroir et de ressources naturelles. Ils sont destinés à des investissements collectifs, mais peuvent ponctuellement être utilisés pour du financement agricole (semences, intrants, équipement). Leur logique de fonctionnement est liée au degré de maturité de la collectivité locale, qui peut en faire une "pompe à subvention" ou un réel fonds de capitalisation local. Elle est aussi, trop souvent, tributaire de la logique du projet de développement initial.

* **Les fonds de capitalisation pour l'achat d'intrants** : inspiré des banques de céréales, ce système est expérimenté par la FAO dans plusieurs pays d'Afrique. Il consiste à mettre en place au niveau de groupements de producteurs un fonds de roulement pour l'achat groupé d'intrants, constitué à partir d'un emprunt à moyen terme, pris auprès d'une banque classique. Chaque producteur emprunte ensuite individuellement des sacs d'engrais au groupement, qu'il rembourse assorti d'un intérêt couvrant le coût du crédit et d'un système d'assurance. Au bout de cinq ans de fonctionnement normal, le groupement a acquis progressivement la totalité du fonds de roulement. L'expérimentation financière est ici insérée dans un projet de développement plus global, combinant la vulgarisation des techniques de l'intensification, la formation des producteurs à la gestion, et la promotion d'organisations paysannes professionnelles.

* **Les systèmes d'intermédiation entre les producteurs et les banques commerciales** : ce ne sont pas des systèmes de financement, mais des institutions (projets, associations, voire entreprises privées) visant à accompagner des organisations rurales dans la construction de relations financières durables avec le système bancaire formel. Les crédits sont consentis par la Banque à l'organisation rurale en fonction d'un projet productif. Les institutions d'intermédiation assurent les fonctions que les organisations ne peuvent pas encore remplir, et que les banques ne voient pas l'intérêt de prendre en charge : l'identification de la demande, l'instruction du dossier, la mise en relation des organisations avec la banque, le suivi du crédit, la formation des membres de l'organisation, et occasionnellement la mise à disposition d'un fonds de garantie. Dans les exemples observés, les activités financées portaient essentiellement sur des crédits de court terme au commerce et à la transformation, les banques commerciales hésitant à s'engager sur du financement agricole.

* **Les SFD** : trois grandes "familles" de SFD sont analysées dans le programme CIRAD : les systèmes mutualistes, les Caisses villageoises d'Épargne et de Crédit, les systèmes de petit crédit à caution solidaire. Ils ont en commun de privilégier le libre choix économique de l'emprunteur et sa responsabilité personnelle insérée dans une responsabilité d'un groupe local. Les objets financés sont donc le reflet des priorités des emprunteurs, mais résultent aussi, malgré tout, des choix initiaux du SFD qui conçoit les modalités de financement : montant de crédit, durée, échéancier de remboursement... qui seront mieux adaptés à certaines activités qu'à d'autres. Il est donc faux de dire que le bénéficiaire a un total libre choix de son objet de financement. L'analyse des objets de financement montre une grande prudence des SFD par rapport au financement agricole. Les crédits de court terme et de petits montants qui, les plus fréquents dans les SFD, sont adaptés à l'embouche, peuvent occasionnellement financer des intrants agricoles. Par contre, ils ne sont adaptés ni au financement de l'équipement, et encore moins aux investissements en cultures pérennes. Seuls les systèmes mutualistes, fondés sur une épargne préalable et un système de garantie plus ou moins matérielle s'aventurent dans le financement de l'équipement agricole, dans des zones de culture de rente notamment (la FECECAM dans la zone cotonnière du Bénin, par exemple). Des expériences originales de crédit d'équipement en leasing sont également en cours (FERT à Madagascar).

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

Une conclusion lapidaire - et provisoire - pourrait donc être que les systèmes financiers actuels apportent une réponse partielle à la demande de financement des intrants et de l'élevage, une réponse beaucoup plus limitée au financement de l'équipement agricole, et pas de réponse du tout aux besoins d'investissement en culture pérenne.

Concentrons nous maintenant sur l'analyse des SFD, en excluant provisoirement du propos les autres formes de financement de l'agriculture précédemment évoquées.

3 - Quelles pourraient être les conditions minimales permettant aux SFD d'apporter une réponse durable aux besoins du financement agricole ?

L'état d'avancement actuel de la recherche permet de présenter une dizaine de "principes de base" pour sécuriser les prêts à l'agriculture et créer des services de financement agricoles durables. Ces "principes" restent cependant encore très généraux et l'analyse des conditions spécifiques de durabilité du financement agricole doit être affinée et approfondie.

3.1 - Des systèmes financiers décentralisés

de proximité et sociale

La décentralisation, la proximité physique entre le SFD et le bénéficiaire figurent parmi les premières conditions favorisant la durabilité d'un système de financement agricole. Cette décentralisation a un coût (davantage d'agents de crédit, de locaux, des moyens de transport...) que le système, et les emprunteurs doivent supporter. Elle présente des risques (allongement et multiplication des flux d'argent et d'informations) et des contraintes (par exemple, la nécessité d'une double compétence professionnelle des agents de crédit, à la fois "développeur" et "banquier") qu'un système centralisé permet de minimiser.

3.2 - Fondés sur une bonne connaissance du milieu

La proximité ne suffit pas, elle doit s'appuyer sur une connaissance approfondie du milieu. Même s'il s'agit d'élaborer un système de financement strictement agricole, cette connaissance préalable ne peut être que pluridisciplinaire : elle doit englober le fait technique (systèmes de production, pratiques paysannes...), les réalités économiques et le fonctionnement social. Elle doit permettre de définir des produits financiers adaptés, d'élaborer des systèmes de garantie aussi efficaces que possible, et aussi d'identifier les causes potentielles de défaillance du SFD.

Cette connaissance a un coût d'autant plus important qu'il est nécessaire de l'actualiser très

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

régulièrement pour qu'elle reste efficiente. L'acquisition de certains pans de cette connaissance peut être externalisée, et confiée, par exemple à la recherche nationale. Le suivi-évaluation, dans la mesure où il doit être une partie intégrante du système de pilotage d'un SFD est plus difficile à externaliser et suppose la création de compétences internes au SFD. Les problèmes liés à cette fonction de suivi sont complexes : compétences multiples demandées aux agents de crédit, élaboration du système de transmission et de partage de l'information au sein du SFD, informatisation complexe des SFD dépourvus de guichets.

3.3 - Développés dans des zones présentant un degré d'activité économique minimal

Le crédit à l'agriculture ne peut pas être développé dans n'importe quelles conditions. Il doit être considéré comme une activité économique qui a besoin d'être rentable pour pouvoir durer. S'assurer que l'agriculture que l'on souhaite financer est en mesure de supporter le coût d'un crédit décentralisé est un préalable incontournable. De même, un suivi vigilant des conditions de développement de l'agriculture est nécessaire et une grande souplesse de fonctionnement doit être préservée au sein du système : ainsi, il faut par exemple pouvoir renoncer à une campagne de crédit, si les conditions de production ou de marché s'annoncent insatisfaisantes et dangereuses.

3.4 - Dans lesquels la fonction financière est déconnectée de la fonction technique d'encadrement agricole

Les échecs des systèmes antérieurs de financement sont largement imputables à la liaison forte qui existait entre ces deux fonctions et conduisait à la désresponsabilisation de l'emprunteur. Leur déconnection complète à la fois au niveau de l'agent de crédit et de l'ensemble du SFD est nécessaire pour responsabiliser pleinement l'emprunteur et éviter tout report du risque sur le SFD. Ceci étant, il s'avère que cette déconnection est souvent obtenue au détriment de la connaissance du milieu par le SFD. Si un agent de crédit ne doit pas donner de conseil technique au producteur, il n'en doit pas moins connaître en profondeur les systèmes de productions financés et leur environnement, pour apprécier le risque lié à un emprunteur ou à un projet de financement donné, assurer un suivi efficace. Par ailleurs, il est des situations où une certaine forme de relation entre encadrement technique et financement est nécessaire : c'est le cas par exemple dans le financement de crédits à l'élevage qui peuvent être sécurisés s'ils sont accompagnés d'une prophylaxie efficace, ou bien dans le financement de la culture attelée s'il est accompagné d'une formation technique sur le dressage, l'utilisation et le soin des attelages ... La forme idéale des relations entre fonction de financement et accompagnement technique de l'agriculture reste à élaborer.

3.5 - Des SFD autonomes et financièrement viables

Pour que les agricultures familiales puissent se développer, il faut qu'elles aient un accès sûr et durable au financement agricole. Cette durabilité ne peut être obtenue qu'à travers des SFD autonomes et financièrement équilibrés. Cela suppose d'une part que les promoteurs du SFD acquièrent toutes les compétences nécessaires à sa gestion et d'autre part que le crédit soit payé à son coût économique réel, intégrant le coût de la ressource monétaire initiale (sur le marché financier ou coût collectif de l'épargne locale), le coût de transaction (distribution du crédit, décentralisation), et le coût du risque. En agriculture, le coût particulièrement élevé du risque porte les niveaux de coûts réels du crédit à des seuils incompatibles avec la rentabilité de la plupart des activités agricoles. Aussi semble-t-il difficile d'obtenir un SFD financièrement équilibré sur la seule base du crédit à l'agriculture.

3.6 - Fondés sur un portefeuille de crédit diversifié, à la fois agricole et rural

La diversification du portefeuille de crédit entre le financement d'activités agricoles et d'activités rurales non agricoles, semble être la condition de viabilité sine qua none d'un système de financement agricole.

Plusieurs arguments militent en faveur de cette diversification :

- elle correspond aux besoins réels des unités économiques, qui sont à la fois agricoles, ruraux, sociaux, de consommation, d'urgence....
- elle autorise un réel choix économique par les producteurs qui investissent alors dans l'activité présentant de leur point de vue, le meilleur rapport de rentabilité / risque et qui deviennent de ce fait, pleinement responsables de leur emprunt
- enfin, elle permet de répartir les risques entre différentes productions agricoles et activités rurales et limite ainsi, dans une certaine mesure, l'impact des risques co-variants sur la production agricole.

Pour être efficiente, la diversification doit s'appuyer sur une bonne connaissance du milieu non seulement agricole, mais plus largement rural.

Cependant, la médaille a là aussi un revers, dans la mesure où cette diversification peut augmenter le coût de transaction du crédit (plus la nature des crédits varie, plus il faudra de procédures spécifiques, de papier et de temps de travail pour le suivi, etc ...).

3.7 - S'appuyant sur un système de garantie adapté à l'agriculture

La garantie est au cœur de la question de durabilité d'un système de financement de l'agriculture. Dans les systèmes observés, la garantie varie avec la nature du système et le type de crédit .

* Les crédits à l'équipement, de montants importants, et de moyen ou long terme sont

essentiellement le fait des systèmes mutualistes qui utilisent différents types de garanties :

- La garantie peut être fondée sur une épargne préalable de l'emprunteur, assortie d'une épargne d'une personne se portant caution, dont le montant obligatoire peut avoisiner le montant du crédit demandé. Ces pratiques de garantie sont évidemment facteurs d'exclusion d'une large part de la population agricole.

- La garantie peut être prise sur l'objet financé (la charrue, la motopompe, le bétail seront saisis en cas de défaillance de l'emprunteur). Ce système à priori simple présente de nombreuses limites dans le contexte africain :

+ Une première limite est constituée par la mobilité des objets de financement que l'on peut toujours faire disparaître face à un très improbable huissier.

+ L'objet financé peut être dégradé très rapidement et perd alors une grande partie de sa valeur. La garantie ne représente plus un recours économique pour le SFD qui ne pourra pas récupérer la valeur de son prêt par la vente d'un objet dégradé.

+ Pour que la réalisation de la garantie soit effective, il faut qu'il existe un marché de l'équipement d'occasion sur lequel l'équipement saisi puisse être effectivement vendu à un coût compatible avec le montant du crédit.

+ Enfin, pour que ce type de garantie puisse fonctionner, il faut un environnement juridique et social permettant la réalisation de la garantie : un système judiciaire qui condamne, un système policier qui réprime, un système social local qui autorise la saisie d'un outil de production... Objectivement, ces conditions sont rarement réunies dans un contexte africain.

- La garantie peut enfin être foncière. Pour qu'une telle garantie soit efficiente, plusieurs conditions doivent être réunies :

+ l'existence de titres fonciers : même si des procédures d'attribution de titres de propriété sont en cours dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, elles sont loin d'être généralisées.

+ l'existence d'un marché foncier : de plus, si ce marché existe, il faut que des réticences sociales soient surmontées et qu'il ait des acquéreurs effectifs pour la parcelle du voisin qui vient d'être saisie par l'huissier : on imagine aisément la "révolution culturelle" que représente ce type de démarche dans les communautés locales africaines. Il n'y a guère que sur les fronts pionniers qu'une telle démarche semble envisageable.

+ Il faut enfin, le même environnement favorable à l'éventuelle réalisation d'une garantie déjà évoqué pour le type de garantie précédente.

On voit par là que le problème de la garantie des crédits de moyen terme et de gros montant n'est pas définitivement résolu en Afrique.

* Les crédits intrants et embouche portent sur de petits montants et sont remboursables à court terme. Hormis dans les filières intégrées où la garantie est prise sur la production par l'organisme qui assure à la fois le financement et la commercialisation, la garantie prise pour ce type de crédit est souvent non matérielle et repose sur la caution solidaire d'un groupe social. Les emprunteurs se cooptent en groupes de solidarité, dans lequel chaque membre s'engage à prendre en charge la défaillance éventuelle des autres membres. Tant que l'ensemble de l'emprunt du groupe n'a pas été remboursé, le groupe entier est privé de l'accès au crédit. Ce principe de solidarité est ensuite étendu à l'échelle de la communauté villageoise. Dans les faits, même si la solidarité est parfois effective, c'est avant tout la pression sociale que les membres d'un groupe peuvent exercer sur un emprunteur défaillant qui rend ce système de garantie efficace.

Dans quelles conditions un tel système de garantie peut-il être appliqué au crédit agricole ?

Il faut d'abord que les conditions générales de fonctionnement de la caution solidaire soient remplies :

- celle-ci ne peut fonctionner que s'il y a une cohésion sociale forte et une stabilité géographique des emprunteurs (c'est ce qui explique que le principe soit plus facile à appliquer aux groupes de femmes, et plus difficile à mettre en place en zone de front pionnier par exemple).
- il faut que les groupes se soient réellement cooptés et qu'ils soient stables
- il faut que dans un même groupe la nature des emprunts soit proche : montants et durée similaires
- un suivi rapproché de l'utilisation du crédit et du fonctionnement des groupes de solidarité doit être effectué par le SFD
- enfin, une condition essentielle apparaît au fur et à mesure que se développe la concurrence entre SFD dans une même zone : la caution solidaire fonctionne bien tant qu'il n'y a pas d'alternative d'accès au crédit et qu'un seul SFD en a le monopole. Dès qu'il y a multiplication incontrôlée de l'offre de crédit, le risque de défaillance de la caution solidaire augmente.

La garantie par caution solidaire est bien adaptée au financement de petites activités rurales, à rotation de capital rapide dont l'embouche peut faire partie. Par contre, elle apparaît plus difficile à mettre en oeuvre pour des crédits à l'équipement agricole, d'un montant important et remboursables à moyen et long terme. Enfin, elle ne permet pas de faire face aux risques co-variants qui sont importants en agriculture : quand tous les producteurs sont touchés par la même sécheresse, la solidarité locale ne peut plus fonctionner.

Face aux risques co-variants, la création de fonds de garantie est une solution possible. Cette forme de garantie paraît plus efficace quand le fonds de garantie est issu du milieu local.

3.8 - Des SFD impliquant les bénéficiaires dans leur gestion

Deux arguments techniques militent en faveur d'une implication forte des bénéficiaires dans la

gestion du SFD : elle est nécessaire pour :

- faire fonctionner autant que faire se peut, les systèmes de garanties (cf. 3. 7)
- réduire les coûts de transaction, en faisant assurer la majeure partie des fonctions de gestion du SFD par des bénéficiaires bénévoles ou rémunérés selon les standards locaux qui seront de toute façon plus économiques que la rémunération d'un personnel professionnel spécialisé.

Ces arguments techniques, qui peuvent paraître cyniques, ne font pourtant que renforcer l'argument principal en faveur de l'implication paysanne, à savoir, la prise en charge de leur développement par les populations elles-mêmes.

Les systèmes observés montrent que cette implication peut prendre de multiples formes et degrés jusqu'à devenir une appropriation complète par les populations : implication de l'ensemble d'une communauté locale à travers des élus, implication plus sectorielle (élus de groupements de producteurs, ou de groupements d'intérêt économique), coopératives, organisations professionnelles agricoles, comités de femmes....

Mais là encore, ce n'est pas un sésame infaillible de la réussite d'un SFD : l'implication des bénéficiaires ne sera efficace que si elle traduit un fonctionnement réellement collectif et non pas seulement, comme c'est souvent le cas, une association opportuniste pour avoir accès au financement ; elle doit reposer une cohésion sociale forte, ou une représentation équilibrée des différents pouvoirs en présence dans une communauté ; elle suppose des capacités de gestion qui sont loin d'être largement acquises dans toutes les communautés paysannes ; il y a alors le risque de concentrer le pouvoir de financement dans les mains des quelques lettrés qui auront un accès privilégié à l'information et à la gestion du système de financement.

La formation, qui souvent doit débiter par l'alphabétisation est alors un outil efficace de promotion de l'appropriation du système de financement par les bénéficiaires.

3..9 - Participant à un système de coordination qui limite les risques de la concurrence entre SFD

Le consensus qui s'est établi autour du microfinancement, levier du développement, a conduit dans certaines zones, à une multiplication irraisonnée du nombre de SFD à objet rural et agricole. On peut trouver aujourd'hui, dans certaines provinces du Burkina, dépourvues de tout système d'accès au financement il y a encore quinze ans, vingt à trente SFD différents proposant cependant des produits proches aux mêmes populations cible. Dans ces conditions, tous les systèmes dont la logique de fonctionnement reposait sur l'absence d'alternative d'accès au crédit risquent d'être compromis. Le problème est renforcé par les pratiques de concurrence déloyale entre SFD (taux d'intérêt variables indépendants du coût réel du crédit, taux subventionnés, voire négatifs, stratégies très variables par rapport à l'objectif de durabilité, prosélytisme des bailleurs de fonds qui, pour placer leur financement, encouragent les logiques de projets au détriment des

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

logiques de créations d'institutions durables ...) et l'absence de tout cadre de coordination des SFD.

Il en résulte des situations à risque élevé à la fois pour le SFD (risque de cavalerie, de retard de recouvrement, et finalement d'impayés et de faillite) et pour les ménages qui s'endettent, perdent leur confiance dans l'outil financier, et finissent par réduire le niveau de leurs activités économiques.

La solution pourrait être l'élaboration de cadres de concertation régionaux permettant d'assurer la transparence de fonctionnement des SFD et une coordination de leurs activités à l'échelle d'une région. C'est dans de tels cadres de concertation que les conditions de crédit pourraient être harmonisées autour d'une "vérité économique", et que des centrales de risque pourraient être mises en place.

La mise en place de tels cadres est en cours dans certains pays. Techniquement, elle s'avère difficile : par exemple, créer une centrale des risques suppose que chaque SFD ait un système d'information performant capable de produire des informations actualisées et fiables sur son portefeuille de crédit : beaucoup de SFD n'en sont pas là. Elle se heurte également à des problèmes institutionnels de concurrence entre SFD, entre bailleurs de fonds, entre services de développement

3.10 - Insérés dans le marché financier global

Pour qu'un système de financement agricole et rural soit durable, il doit avoir une assise financière suffisante pour répondre aux besoins multiples des unités économiques, il doit pouvoir répartir les risques et faire face aux risques co-variants ; enfin, au delà des ressources locales qui sont souvent insuffisantes et coûteuses à collecter, il doit avoir accès au marché financier global.

Deux stratégies se combinent pour remplir ces objectifs :

- La construction de structures fédératives et fêtières, donnant une assise régionale ou nationale à des institutions initialement locales

- Le refinancement auprès du système bancaire classique permettant d'avoir accès au marché financier. C'est à travers souvent le refinancement que les banques agricoles tentent de s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement. En effet, les banques commerciales classiques, sauf quand elles obtiennent des fonds de garantie conséquents, s'avèrent peu intéressées à prendre des risques dans le financement de la production agricole. Certaines banques agricoles, au contraire, voient dans les SFD un moyen de se décentraliser, d'élargir indirectement leur portefeuille de crédit, et de toucher une population nouvelle qui à terme, quand elle aura fait son apprentissage économique à travers une pratique des SFD et que ses besoins deviendront plus importants, pourra constituer un nouveau créneau de clientèle directe de la banque elle-même. Ces banques

agricoles font là évidemment un pari plus ou moins risqué, en fonction de la viabilité des SFD qu'elles soutiennent et de la qualité des filets de sécurité que fournissent les bailleurs de fonds pour encourager ce type d'expérience.

Conclusion provisoire

Aux familiers du microfinancement, il apparaîtra aisément que ces "principes de base" et les éléments de réflexion qui viennent d'être présentés ne sont pas spécifiques à l'agriculture, mais devraient être les fondements de tout système de crédit rural. Il me paraissait cependant important de les présenter à une assemblée s'interrogeant sur les liens entre recherche et politique agricole. Les études de cas qui sont ^{en} cours devraient nous permettre d'aller plus loin dans l'analyse des conditions spécifiques de durabilité des services financiers à l'agriculture et d'apporter des éléments de réponse aux nombreuses questions qui restent en suspens à ce stade du travail. X

Pour ouvrir le débat, et montrer tout l'intérêt de la recherche en cours, j'en listerai quelques unes :

- quel est le rôle du crédit dans l'accumulation paysanne ?
- quelles formes de crédits pour des agricultures à différents degrés de monétarisation ?
- quelle est la part et quelles sont les formes du financement informel dans l'agriculture ?
- quels liens entre épargne locale et crédit à l'agriculture ?
- comment un SFD peut-il faire face aux risques co-variants ?
- des systèmes d'assurance peuvent-ils apporter des solutions aux problèmes du crédit à l'agriculture ?
- Quels liens entre la fonction d'encadrement technique agricole et la fonction financière ?
- Dans quelles conditions, le crédit peut-il être un outil de création et de promotion d'organisations professionnelles paysannes, viables et efficaces ?
- Quels peuvent être les rôles et fonctions de l'Etat dans le financement de l'agriculture ?

La recherche et l'expérimentation peuvent apporter des éclairages à toutes ces questions qui sont des préalables indispensables à l'élaboration d'une politique de financement agricole.

Bibliographie sommaire

- Agoua F., 1994. *Le crédit agricole mutuel dans le département du Zou au Bénin, bilan et perspectives*. ATP-CIRAD.
- Angé A.L., 1997. *Systèmes pilotes de capitalisation des agriculteurs pour l'achat d'intrants et d'organisation de la filière de distribution*. Communication à l'atelier "Intrants, agricoles, intensification et sécurité alimentaire, rôle des entrepreneurs de service à l'agriculture". CIRAD, Juillet 1998
- Bergeret, P., 1994. *Promotion de l'agriculture familiale dans le Bassin du Fleuve Rouge (Viet-Nam)*. Rapport d'activité. GRET.
- Bissakonou J., 1994. *Diversification et crédit rural. Cas des filières arachide et riz. Province de la Tapoa, Burkina Faso*. Mémoire ESAT, CNEARC, Montpellier.
- Colliot, E. et T.D.P. Nguyen, 1992. *Contribution à une approche méthodologique d'évaluation des effets économiques d'un projet de crédit rural. Cas du Projet de Promotion du Petit Crédit Rural au Burkina Faso*. Mémoire du CNEARC/CIRAD-SAR, Montpellier, 75p.
- Colliot, E. 1993. "Les interactions entre le marché des céréales, le marché du bétail et le marché financier. Le cas du marché de Nogodoum dans le Nord Yatenga au Burkina-Faso" Mémoire de DEA. ENSA-M, 82 p.
- Colliot, E., Minh, N.V., et al., 1995. *Expérimentation sur la formation de caisses villageoises de crédit dans la plaine des joncs, delta du Mekong, Viet-Nam*. Rapport d'activité. ISA/FOS.
- Cuevas, C., et M. Benoit-Cattin, ed., 1992. *Finance et développement rural en Afrique de l'Ouest*. Actes du XIIème séminaire d'économie rurale tenus le 21-25 Octobre 1991 à Ouagadougou, Burkina Faso, CIRAD-MES, Montpellier.
- D'Aquino, P. 1994. *Quelques éléments sur la rentabilité économique de l'élevage sahélien: Le cas du nord Burkina Faso*. Document interne PPPCR, Burkina Faso.
- Daubert, P., 1996. *Quelle politique d'épargne dans les systèmes d'épargne-crédit ? Au Cambodge et au Viet-Nam*. Collection Etudes et Travaux. GRET.
- Diop, M. 1990. *Contribution à la mise en place d'un nouveau système de crédit rural à Banh, Burkina Faso*. Mémoire ESAT, CNEARC, Montpellier.
- Doligez, F., Fournier, Y. et Gentil, D., 1993. "Construire des outils financiers au service du développement rural au Bénin." Les cahiers de la Recherche-Développement N°34, CIRAD-SAR, Montpellier.
- Doligez, F., 1996. *Institutionnalisation des réseaux d'épargne-crédit : une construction sociale à concerner. Etudes de cas en Guinée et au Bénin*. Communication au Colloque de l'APAD "Développement négocié, courtiers, savoirs et technologies".
- Ellsasser, K. 1990a. *Le terroir agro-sylvo-pastoral de Banh. Synthèse du diagnostic sur les systèmes de production*. INERA, Ouagadougou.
- Ellsasser, K. 1990b. *La recherche sur le crédit et le financement des exploitations agricoles dans le cadre du programme de recherche sur les systèmes de production de l'INERA dans le Nord-Yatenga*. Communication au séminaire "Le Crédit Rural et l'Épargne villageoise", Ouahigouya, Burkina faso.
- Ellsasser, K. 1993. "Le Projet de Promotion du Petit Crédit Rural au Burkina Faso." Les Cahiers de la Recherche-Développement No.34, CIRAD-SAR, Montpellier.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

- Gentil, D. et Y. Fournier, 1993. *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Epargne et crédit en Afrique*. Syros, 269 p.
- GRET, CCL, IRAM (eds), 1996. *Les systèmes financiers pour le développement rural*. Actes du séminaire régional au Laos, octobre 1995, Banque de la République Démocratique Populaire Lao, Collection Etudes et Travaux, GRET.
- Kaboré, N. 1990. *Le financement de l'agriculture burkinabé. L'expérience de la CNCA-B*. Communication au séminaire sur les politiques financières rurales en Afrique, Ouagadougou, Burkina faso.
- Lapenu C., 1996a. *Efficacité et dynamisme du système financier indonésien*. Communication pour les XIII Journées Internationales d'Economie monétaire et bancaire, Aix en Provence, 6-7 juin 1996.
- Lapenu, C., 1996b. *Vers un nouveau rôle pour l'Etat et les institutions privées dans le développement du système financier rural indonésien*. Thèse de Doctorat "Economie du Développement Agricole, Agro-alimentaire et Rural, Montpellier.
- Lebreton, 1989. *Les banques agricoles en Afrique de l'Ouest*. CCCE, Notes et Etudes n°24
- Le Goulven, K., 1995. *Différenciation socio-économique des exploitations agricoles et besoins de financement. Dans quelles mesures les paysans les plus démunis ont-ils accès au crédit ?* Programme Fleuve Rouge, Viet Nam. Mémoire CNEARC, Montpellier.
- Lesueur, C., et C. Torre. 1993. *Contribution à la mise en place d'un système expérimental de crédit à l'élevage dans le village de Sé*. Mémoire ESAT, CNEARC, Montpellier.
- Lucas, P., 1994. *Quelques éléments de suivi-évaluation du fonctionnement de deux caisses de crédit rural dans le bassin du Fleuve Rouge, Nord Viet-Nam*. Mémoire CNEARC, Montpellier.
- Ngobouan F., 1993. *Contributions à la mise en place de systèmes de financement pour une intensification de l'élevage en zone sahélienne : Province du Soum, Burkina Faso*. Mémoire CNEARC Montpellier.
- Nguyen, T.D.P. 1994a. *Measuring the Effects of Income Shocks on Consumption with Panel Data from Northern Burkina Faso*. Document interne au Département d'Economie Agricole, Ohio State University, Columbus, Ohio.
- Nguyen, T.D.P. 1995. *Is Grameen Bank an Appropriate Model for Subsaharan Africa?* Etude réalisée pour le groupe Rural Finance, Département d'Economie Agricole, Ohio State University, Columbus.
- Nguyen, T.D.P., 1996. *Decline of Traditionnal Community Insurance and Emergence of Self-Insurance : A Portofolio Analysis of Household Consumption Smoothing Strategies in Sahelian Africa*. Ph.D of Rural Economics, Ohio State University, Colombus, USA. A paraître.
- Quedraogo, C. 1993. *Analyse et typologie des marmites du village de Madougou. Perspectives de l'impact du crédit*. Mémoire de DEA, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Ouagadougou, Ouagadougou.
- Peurois, T., 1995. *Etude de l'impact socio-économique d'un système de crédit rural décentralisé, Plaine des joncs, delta du Mekong, Viet-Nam*. Memoire CNEARC, Montpellier.
- Rubrice E., 1995. *Elevage, embouche et crédit rural dans la province du Soum, Burkina Faso*. Mémoire EITARC- CNEARC, Montpellier.
- Tassemedo, M. 1994. *La diversification économique en milieu rural*. Mémoire de DEA, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Ouagoudougou, Ouagadougou.
- Wampfler, B., 1995a. *Etude des revenus des ménages agricoles en Albanie. Méthode et grille d'enquête*. Rapport de mission CIRAD-SAR pour l'Albanian Development Fund, avril 1995.

Les innovations en matière de microfinancement ouvrent-elles des perspectives pour le financement de l'agriculture ?

Wampfler B., Brajhia M., Konini Z., Prifti L., 1996. *Etude des activités économiques et des revenus des ménages ruraux en Albanie dans le cadre de la mise en oeuvre du système de crédit rural de ADF*. Rapport d'étude ADF/CIRAD-SAR, Tirana, Albanie.

Wampfler B., 1996b. *Etude des stratégies des ménages ruraux, de leurs activités et de la place du crédit ADF*. Etude Cirad-Sar/Albanian Development Fund, Montpellier, France.

Wampfler B., Benoit-Cattin M., 1997. *Mission d'appui au PPPCR du Burkina Faso pour l'élaboration du programme de recherche de la troisième phase*. Rapport de mission CIRAD, n°66/97

Wampfler B., 1998. *Diagnostic de la demande et de l'offre en matière de financement rural dans la zone de Gaya Niger*. Rapport d'étude CIRAD, n°21/98

Weissleder, H., *La filière des produits de l'élevage entre le Nord du Burkina Faso et Abidjan. Ses mutations face à l'évolution du contexte économique et financier de l'Afrique de l'Ouest et les enjeux pour les systèmes financiers ruraux*. Thèse de Doctorat, Université de Hohenheim, Stuttgart. A paraître